Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-200041556-20261014-2026-079-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

Communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉLIBÉRATION N° : **2026-079** EN DATE DU : **14 OCTOBRE 2026**

**ENFANCE/JEUNESSE : CHOIX DE LA MEILLEURE OFFRE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE MULTI ACCUEIL**

L'an deux mille vingt six, le quatorze octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de La Forêt du Temple, selon convocation le 07/10/2026, sous la présidence de Sylvain DUQUÉROIX, Président.

Madame Dorota MENARD a été désignée Secrétaire de séance.

**PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs**
AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DUQUÉROIX Sylvain, GABAUDE Alexandra, LAFAYE Laurent, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, LASSAUGE Frédéric, MENARD Dorota, MERCIER Stéphane, MEYRAT Jean-Pierre, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, RAOULT Philippe, ROUSSILLAT Florence, SAUDER Damien, VIRMONT Fabien.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3)**
Pierre GUYOT donne pouvoir à Annick CHEMISIER, Isabelle HUMBERT donne pouvoir à Jean-François BOUCHET, Annie MARCHAND donne pouvoir à Roger LANGLOIS,

**EXCUSÉ (0)**

| Membres | Présents | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---|---|---|---|---|---|
| 27 | 24 | 27 | 27 | 27 | 0 |

Suite la délibération n°2026-077 en date du 14 octobre 2026 portant sur la capacité d'accueil de la structure d'accueil du jeune enfant ,

Des travaux d'extension et de modification seront nécessaires afin de faire évoluer la micro-crèche (avec une capacité d'accueil de 12 places) en multi-accueil de 24 places.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la meilleure offre de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un multi accueil, dans une enveloppe de 25 000 € HT.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus**
**Pour Extrait Conforme**
**Le Président,**
**Sylvain DUQUÉROIX**

CC Portes de la Creuse en Marche 23350 GENOUILLAC

**Le secrétaire de séance**
**Dorota MENARD**